

# GESTION DES DÉCHETS

## INFORMATIONS IMPORTANTES

	<b>ORDURES MÉNAGÈRES</b> ✓ ✓	Les ordures ménagères doivent impérativement être collectées dans les sacs taxés officiels. Les sacs peuvent être déposés tous les jours à la déchetterie. Les couches culottes peuvent être emballées dans des sacs plastiques transparents non soumis à la taxe et déposés dans les containers spécifiques à la déchetterie.
	<b>COMPOST</b> ✓	Les déchets urbains compostables sont récoltés sans sac ni emballage plastique à la déchetterie. <b>Acceptés :</b> branches, gazon, feuilles, déchets organiques de cuisine.
	<b>PAPIER</b> ✓ ✓	Le papier est récolté séparément du carton et collecté à la déchetterie. Il s'agit principalement du contenu de la boîte-aux-lettres. <b>Acceptés :</b> journaux, magazines, enveloppes avec/sans fenêtre, annuaires téléphoniques, imprimés et correspondances. <b>Refusés :</b> cabas de supermarché, autocollants, papier cadeau, papier ménage, serviettes, nappes en papier.
	<b>CARTON</b> ✓ ✓	Le carton est récolté séparément du papier et collecté à la déchetterie. Il s'agit principalement d'emballages. <b>Acceptés :</b> boîtes en carton, carton ondulé, papier d'emballage, enveloppes en carton et cabas de supermarché. <b>Refusés :</b> sachets de nourriture, berlingots de boissons, emballages de produit à lessive.
	<b>PLASTIQUES</b> ✓	Les différents plastiques peuvent être déposés à la déchetterie en respectant bien les types de bennes. <b>Acceptés :</b> plastique d'emballage, plastiques mous et durs. <b>Refusés :</b> flaconnages et PET (à déposer dans les bennes spécifiques), fer, pneus.
	<b>FLACONNAGES</b> ✓	Les flaconnages sont des bouteilles ou flacons en plastique utilisés pour conditionner des produits alimentaires ou ménagers. Ils sont récupérés vidés de leur contenu à la déchetterie. <b>Acceptés :</b> bouteilles d'huile, de vinaigre, de lessive liquide, de shampoing/douche, de produits laitiers.
	<b>VERRE</b> ✓ ✓	Seul le verre d'emballage (bouteilles ou bocaux) est collecté par couleur à la déchetterie.
	<b>PET</b> ✓ ✓	Seules les bouteilles ayant contenu des boissons sont à déposer à la déchetterie. <b>Refusés :</b> les bouteilles d'huile et de vinaigre sont à déposer avec les flaconnages de même que les bouteilles de produits laitiers (celles-ci peuvent également être apportées au magasin).
	<b>ALUMINIUM</b> ✓ ✓	L'aluminium, les canettes pour boissons, les barquettes d'aliments pour animaux domestiques, les tubes et emballages munis du logo « alu » sont récoltés à la déchetterie.
	<b>CAPSULES NESPRESSO</b> ✓	Les capsules Nespresso sont récoltées à la déchetterie.
	<b>FER-BLANC</b> ✓ ✓	Les conserves et les emballages en tôle d'acier portant le sigle « tôle d'acier recyclable » sont récoltés à la déchetterie.
	<b>PILES</b> ✓	Les piles et les accumulateurs usagés sont des déchets spéciaux car ils contiennent des métaux lourds extrêmement polluants et peuvent être déposés dans le container orange prévu à cet effet à la déchetterie. <b>Refusés :</b> piles, batteries au lithium ou batteries de véhicules (à déposer dans les garages professionnels ou au centre de collecte régionale STRID, rue des Petits-Champs 2, Yverdon-les-Bains).
	<b>HUILES</b> ✓	Les huiles minérales et végétales peuvent être déposées séparément à la déchetterie. Ne pas mélanger les huiles végétales des minérales. <b>Refusés :</b> diluants et liquides de refroidissement.
	<b>DÉCHETS SPÉCIAUX DE MÉNAGES</b> ✓	Les déchets spéciaux ménagers sont à retourner en priorité aux points de vente. En cas d'impossibilité de les rapporter chez le fournisseur, ces déchets peuvent être amenés au centre de collecte régional STRID, rue des Petits-Champs 2, Yverdon-les-Bains. Ramassage à la déchetterie selon dates annoncées.
	<b>ENCOMBRANTS</b> ✓	Les encombrants sont des déchets de plus de 60 cm de côté et trop volumineux pour être mis dans un sac poubelle de 110 litres. <b>Refusés :</b> les déchets de chantier qui peuvent être déposés au centre de tri de La Poissine (024 447 42 00) ou au centre de collecte régional STRID, Petits-Champs 2, Yverdon-les-Bains (024 424 01 11). Les pneus sont à rapporter auprès des vendeurs.
	<b>INERTES</b> ✓	Ces déchets regroupent les matériaux tels que carrelage, briques, ciment, cailloux, gravats, verre à vitre, porcelaine en petites quantités et sont récoltés à la déchetterie. <b>Refusés :</b> les déchets pouvant contenir de l'amiante, sont à déposer au centre de collecte régional STRID, Petits-Champs 2, Yverdon-les-Bains.
	<b>FERRAILLE</b> ✓	La ferraille regroupe tous les déchets métalliques, qu'ils soient ferreux (acier, fonte, etc.) ou non (cuivre, étain, zinc, aluminium, laiton, etc.). De même, les aérosols et les pots de peinture en acier vides peuvent être déposés dans la ferraille à la déchetterie.
	<b>BOIS</b> ✓	Les déchets de bois provenant de meubles (sans verre), de poteaux, de planches, etc. sont collectés à la déchetterie.
	<b>TEXTILES</b> ✓ ✓	Les textiles et chaussures réutilisables sont à déposer, emballés dans des sacs plastiques, dans les conteneurs Texaid disponibles à la déchetterie. <b>Refusés :</b> vêtements sales et abîmés.
	<b>APPAREILS</b> ✓	Les appareils électroniques de bureau et de loisirs (ordinateurs, imprimantes, scanners, téléphones, chaînes Hi-Fi, téléviseurs, etc.). Les appareils frigorifiques, cuisinières, machines à laver, aspirateurs, machines à café, fer à repasser, fours micro-ondes, robots ménagers, ..., outils (< 70 kg), jouets, équipements électriques de sport. Sont à déposer, en priorité, dans les commerces spécialisés, à la déchetterie ou à la STRID.
	<b>AMPOULES &amp; NÉONS</b> ✓	Les ampoules économiques, ampoules au mercure, néons sont à déposer en priorité, dans les commerces spécialisés, à la déchetterie ou à la STRID
	<b>MÉDICAMENTS</b> ✓	Les médicaments sont à apporter, en priorité, dans les commerces spécialisés (pharmacies) ou à la STRID. Ne jamais les jeter dans la poubelle ou dans la cuvette des WC. Ramassage à la déchetterie selon dates annoncées.
	<b>CADAVRES D'ANIMAUX</b>	Les cadavres d'animaux sont à apporter au Clos d'équarrissage d'Yverdon 024 425 25 23. <b>Refusés :</b> Ne pas enterrer les dépouilles.

PLUS D'INFORMATIONS SUR [CHAMPAGNE.CH](http://CHAMPAGNE.CH) & [STRID.CH](http://STRID.CH)

Merci de contribuer à la protection de notre environnement !

## Constats d'infractions déchets à la déchetterie de Champagne

La Municipalité constate régulièrement des manquements dans le tri des déchets et souhaite rappeler quelques règles en matière de tri :

**Le dépôt de déchets spéciaux (peintures, solvants, sprays aérosol, batteries au lithium, produits phytosanitaires, produits chimiques, ...) est interdit hors des dates prévues à cet effet !**

<b>Encombrants</b> 	Les encombrants sont des déchets de plus de 60 cm de côté et trop volumineux pour être mis dans un sac poubelle de 110 litres. <b>Acceptés</b> : plantes invasives (voir ci-dessous) <b>Refusés</b> : les déchets de chantier qui peuvent être déposés au centre de tri de La Poissine (024 447 42 00) ou au centre de collecte régional STRID, Petits-Champs 2, Yverdon-les-Bains (024 424 01 11). Les pneus sont à rapporter auprès des vendeurs.
<b>Carton</b> 	Le carton est récolté séparément du papier. Il s'agit principalement d'emballages. <b>Acceptés</b> : boîtes en carton, carton ondulé, papier d'emballage, enveloppes en carton et cabas de supermarché. <b>Refusés</b> : sachets de nourriture, berlingots de boissons, emballages de produit à lessive, cartons souillés de restes d'aliments.
<b>Plastiques</b> 	Les différents plastiques peuvent être déposés à la déchetterie en respectant bien les types de bennes. <b>Acceptés</b> : uniquement gros plastique (type plastique d'emballage mous et durs). <b>Refusés</b> : tout ce qui rentre dans un sac taxé 110 litres (film plastique, barquettes alimentaires, gobelets, yogourt,...), flacons et PET (à déposer dans les bennes spécifiques), fer, pneus.
<b>Inertes</b> 	Seules les petites quantités sont récoltées à la déchetterie. <b>Acceptés</b> : matériaux tels que carrelage, briques, ciment, cailloux, gravats, verre à vitre, porcelaine. <b>Refusés</b> : les déchets pouvant contenir de l'amiante et les déchets de chantier, sont à déposer au centre de collecte régional STRID, Petits-Champs 2, Yverdon-les-Bains.
<b>Bois</b> 	Les meubles doivent être démontés avant d'être déposés à la déchetterie. <b>Acceptés</b> : les déchets de bois provenant de meubles (sans verre), de poteaux, de planches, etc. <b>Refusés</b> : les déchets de chantier.
<b>Plantes invasives</b> 	Le Canton de Vaud n'est pas épargné par les plantes exotiques envahissantes. Près de 40 espèces de plantes sont présentes sur le territoire cantonal. <b>Les plantes envahissantes doivent être jetées dans la benne à encombrants incinérables. Elles doivent être transportées dans un contenant fermé afin d'éviter toute propagation lors du transport à la déchetterie.</b> Plus d'informations et fiches pratiques sur le site du Canton de Vaud : <a href="https://www.vd.ch/themes/environnement/biodiversite-et-paysage/especes-exotiques-envahissantes/#c2071288">https://www.vd.ch/themes/environnement/biodiversite-et-paysage/especes-exotiques-envahissantes/#c2071288</a>

Nous vous rappelons que **les déchets de chantier ainsi que les déchets d'entreprise ne sont pas admis à la déchetterie** de Champagne. Ces derniers peuvent être déposés au centre de tri de La Poissine (024 447 42 00) ou au centre de collecte régional STRID, Petits-Champs 2, Yverdon-les-Bains (024 424 01 11).

**Les pneus sont à rapporter auprès des vendeurs.**